

**CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

PRÉSENTS : P. PONCET, S. RICHARD, M. VEILLAS, M-F. COUDOUR, S. FIVET, B. MEIER, D. CHALOT, N. OSSEDAT, C. EPINAT, J-Y. MOISSONNIER, G. REBOULET, J-M. BRISSAY-CHATRE, P. MOUSSÉ.

PROCURATIONS : E. BARLERIN à B. MEIER ; J-Y. FARJON à P. PONCET

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION / CHOIX DU C.S.P.S.

Trois bureaux d'études ont été consultés :

| | DEKRA | APAVE | CSBTP42-43 |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| CONCEPTION | 540 ,00 HT | 430,00 HT | 440,00 HT |
| PREPARATION ET EXECUTION | 3.290,00 HT | 2.016,00 HT | 1.465,00 HT |
| RECEPTION | 250,00 HT | 152,00 HT | 265,00 HT |
| ANNEE DE PARFAIT ACHEVEMENT | inclus | | |
| | 4.080,00 HT | 2.598,00 HT | 2.170,00 HT |

A l'unanimité, CSBTP42-43 a été désigné conformément à l'avis du maître d'œuvre.

**NOUVELLE STATION D'ÉPURATION
NOUVELLE TRANCHE DE TRAVAUX SUR RESEAUX
APPROBATION DES PROJETS ÉTABLIS PAR P.V.I.**

Le maître d'œuvre du projet (Bureau d'études Paul Vollin Ingénierie) a établi le projet de construction de la future station d'épuration.

De plus et conformément au diagnostic réalisé en 2010/2011, une tranche de travaux doit être entreprise afin de juguler le maximum d'entrées d'eaux claires parasites dans la future station. Cette tranche à réaliser en 2012, concerne le réseau dans le secteur de la rue du 19 mars, la Croix de Mission et le Stade.

Coût prévisionnel de la S.T.E.P. :

| Mission | Coût (€. HT) |
|--|-------------------------|
| Travaux pour la construction de la nouvelle STEP | 1 558 423,00 € |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre & dossier Loi sur l'Eau | 62 000,00 € |
| Topographie | 1 485,00 € |
| Etude géotechnique mission G12 | 3 220,00 € |
| Coordination SPS | 3 000,00 € |
| Contrôle technique - mission L + STI | 3 000,00 € |
| | 1 631 128,00 € |
| | 319 701,09 € |
| | 1 950 829,09 € |

Coût prévisionnel des travaux sur réseaux :

| Mission | Coût (€. HT) |
|--|---------------------|
| Travaux pour la réhabilitation des réseaux | 160 007,50 € |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre | 9 234,00 € |
| Topographie | 810,00 € |
| Essais - contrôles | 1 500,00 € |
| TOTAL TRAVAUX H.T. | 171 551,50 € |
| T.V.A. 19,60% | 33 624,09 € |
| TOTAL TRAVAUX T.T.C. | 205 175,59 € |

Coût prévisionnel global

| Mission | Coût (€. HT) |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Travaux STEP + Réseaux | 1 718 430,50 € |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre | 71 234,00 € |
| Topographie | 2 295,00 € |
| Etude géotechnique mission G12 | 3 220,00 € |
| Coordination SPS | 3 000,00 € |
| Contrôle technique - mission L + STI | 3 000,00 € |
| Essais - contrôles Réseaux | 1 500,00 € |
| TOTAL TRAVAUX H.T. | 1 802 679,50 € |
| T.V.A. 19,60% | 353 325,18 € |
| TOTAL TRAVAUX T.T.C. | 2 156 004,68 € |

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent :

- Le projet de la future station d'épuration dont les travaux débiteront mi 2012 ;
- Le projet des travaux sur le réseau d'assainissement de la rue du 19 mars, de la rue Croix de Mission et du Stade ;
- Le principe de solliciter les subventions sur le programme de construction de la S.T.E.P. (prestations intellectuelles et techniques) ainsi que sur les travaux sur les réseaux ci-dessus (prestations intellectuelles et techniques).

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Sont approuvés à l'unanimité :

Rapport sur la qualité du service de l'eau

Comme chaque année, y figurent les données propres à l'exploitation du service par la SAUR, pour le compte du Syndicat des Eaux de La Bombarde (longueur du réseau, volumes mis en distribution, fixation des tarifs...). Le document peut être consulté en Mairie.

Rapport sur la qualité du service de l'assainissement

Exigé depuis cette année au moment de la demande de paiement du solde des nouvelles subventions qu'attribuera le Conseil Général, il fait l'état des lieux du réseau de la commune (longueur du réseau, filière de traitement des boues, prix du m³, de l'abonnement au réseau, de la participation pour raccordement à l'égout...).

Le RPQS a été élaboré par la commune à l'aide de diverses sources : la MAGE, des deux bureaux d'études PVI et C2EA, la DDT.

B.P. 2011 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les écritures comptables suivantes, sans conséquence sur les budgets concernés, à savoir :

❖ Commune

Programme 11/05 (registres Etat Civil) + 200 programme 11/01 (chaudière Ecole) - 200

❖ Assainissement

Programme 908 (MOE STEP) + 36.000 programme 914 (rue de Thiers) - 36.000
Programme 909 (étude zonage) + 5.000 programme 911 (la Conche 1) - 5.000

REMBOURSEMENT DE SINISTRES PAR GROUPAMA

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère pour accepter le chèque de l'assurance de la Commune, d'un montant de 2.456,58 €, en remboursement du sinistre subi sur la grille délimitant la place et l'Eglise.

Il est décidé, à l'unanimité, d'adopter une délibération « générale » afin de ne plus devoir délibérer pour chaque remboursement.

CRÉATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

Pour information :

A compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement va se substituer à l'actuelle T.L.E. (puis à la participation pour raccordement à l'égout et la participation pour voies et réseaux à compter du 1^{er} janvier 2015). Il conviendra donc, dans un premier temps, de compenser le produit de la TLE.

Un taux doit être voté avant le 30 novembre 2011. Le taux pouvant varier d'un secteur de la commune à l'autre.

A ce jour, nous ne connaissons pas de quelle manière la base sur laquelle s'applique la taxe d'aménagement est déterminée. Des informations précises seront apportées afin que le Conseil Municipal puisse voter en octobre ou novembre 2011.

DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

| organisme | rôle | vote |
|---|--|--------------------------------|
| SOS Racisme (section Loire) | Vient en aide aux victimes de discriminations. Se déplace. | Abstentions : 2 Contre : 13 |
| CROIX ROUGE (délégation du Roannais) | Soutien aux familles en difficulté ; initiation aux premiers secours ; prévention des accidents domestiques. | Abstentions : 2 Contre : 13 |

S.I.E.L. / PROPOSITION D'ADHÉSION AU CONTRAT E.P.A.T.

Il s'agit d'une compétence optionnelle proposée par le S.I.E.L. pour une durée de six années. L'E.P.A.T. (Etude Prospective d'Aménagement du Territoire) permet études et réponses aux certificats et autorisations d'urbanisme en tenant compte de l'évolution liée au plan de zonage, aux réseaux de télécommunications, éclairage public... afin d'anticiper le dimensionnement et le schéma de déploiement des réseaux sans compromettre les investissements préalablement réalisés. L'E.P.A.T. comporte deux options :

- Option 1 : assistance opérationnelle dans le cadre de pré-aménagement, modification partielle des POS/PLU, Taxe d'aménagement...
- Option 2 : assistance opérationnelle pour l'élaboration, révision générale des documents d'urbanisme...

L'option 1 coûte 700 € ; l'option 2 coûte 1.000 €. Il convient d'ajouter une contribution annuelle de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre ces options pour l'instant.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 60 M² PAR UN PARTICULIER A LA BERNICHON

Un propriétaire de La Bernichon, souhaite acquérir un délaissé de voirie d'une superficie d'environ 60 m² longeant le chemin débouchant sur la départementale et mitoyen à sa propriété. A l'unanimité, un avis favorable est émis sur le principe de céder cette parcelle, sans conséquence sur l'utilisation actuelle du chemin. Sachant que, outre le prix du terrain, les frais de géomètre, de notaire, de commissaire-enquêteur (enquête publique obligatoire en vue du déclassement de la parcelle du domaine public dans le domaine privé de la commune avant vente) incomberont aux acquéreurs. Compte tenu de ces données financières, le demandeur se prononcera sur la suite qu'il donne à sa demande.

ARRETÉ PRÉFECTORAL METTANT EN DEMEURE LA COMMUNE D'ENGAGER LA MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Suite à l'intervention de la Police de l'Eau déjà évoquée, l'arrêté du Préfet daté du 26 août 2011 nous a été adressé. Y sont exigés :

- 1/ La réalisation de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement avant le 31/12/12 ;
- 2/ La mise en place d'une nouvelle station d'épuration selon l'échéancier suivant :
 - a) dépôt du dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » avant le 30/09/11 ;
 - b) engagement des travaux avant le 31/07/12 ;
 - c) réception des travaux avant le 31/12/13.

Dans différents courriers et au travers de nombreuses rencontres, le Maire a fait part de la « volonté de faire » de la commune et a ainsi obtenu un examen « au coup par coup » des permis de construire émanant de Saint Just-en-Chevalet. Initialement il était indiqué **une opposition systématique à tout projet rejetant des eaux usées dans le réseau.**

M le Maire indique avoir précisé à l'état que les travaux imposés n'étaient pas forcément finançables dans l'état actuel des choses.

AVENANT AU CONTRAT DE GÉRANCE DU CAMPING

Une délibération de principe est adoptée à l'unanimité afin de modifier les clauses relatives au contrat du Gérant.

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Sabine FIVET informe qu'elle quittera très prochainement la commune de Saint Just-en-Chevalet après de nombreuses années passées dans son officine. Elle démissionne donc du Conseil Municipal. Elle remercie Monsieur le Maire et l'équipe municipale en rendant, entre autre, hommage au travail réalisé.

QUESTIONS DIVERSES, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- ✘ Débat sur l'intercommunalité le 30 septembre 2011 de 19 H à 21 H à la salle des fêtes de Pouilly-les-Nonains ;
- ✘ prochaine réunion du CIAS (Concertation Inter ASsociative) le 22 septembre 2011 à 18 H en Mairie.

Séance levée à 23 H 30